

N°5-0018

disponible sur

CERTIFICAT PHYTO RESPONSABLE

N° CERPHY - 5609 - Version 4

MR BRICOLAGE GIGNAC GIGNAC BRICOLAGE SARL

ZAC Cosmo Rue de la Voie Lactée 34150 GIGNAC

N° SIRET 41261874600025

Conformément au :

- Décret n° 2014-1570 du 22 décembre 2014 modifiant le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Décret n° 2020-1265 du 16 octobre 2020 relatif au conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et à la certification de leurs distributeurs et utilisateurs professionnels
- Arrêté du 16 octobre 2020 fixant la liste des démarches ou pratiques ayant des incidences favorables sur la réduction de l'usage et des impacts de produits phytopharmaceutiques permettant l'exemption prévue au 2° du III de l'article L.254-6-2 du conseil rural et de la pêche maritime
- Guides de lecture disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture
- FAQ « Séparation Vente/Conseil » disponible sur le site du Ministère en charge de l'agriculture
- L'arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2° de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime
- Règlement de certification (RCPHY01) selon la version en vigueur

A été évalué et jugé conforme au référentiel suivant :

Standard:

L'arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification « Organisation Générale »

Domaine d'activité

L'arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification pour l'activité « Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels »

Cette certification est attribuée à l'entreprise susmentionnée à compter du 15/12/2019, jusqu'au 14/12/2025.

Laurent DAHMANI Président de SGS ICS



